

CE DOCUMENT FAIT OFFICE DE DEVIS

Paris, le 15 octobre 2024

Cher(e) collègue,

Veillez trouver ci-dessous le formulaire d'appel à cotisations à retourner impérativement avec votre cotisation pour renouveler votre adhésion à ICOM France en 2025.

Nous vous rappelons que les montants des cotisations à ICOM France se composent d'une première part fixée annuellement par notre organisation internationale et reversée au secrétariat international de l'ICOM, et d'une seconde part conservée par ICOM France pour assurer ses missions et son fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous le montant de la cotisation, pour chaque catégorie d'adhésion institutionnelle.

Je vous demande de bien vouloir régler votre cotisation si possible avant la fin du premier trimestre 2025 et je vous prie de croire, cher(e) collègue, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le rapport moral 2023 du Comité national français de l'ICOM est accessible en ligne sur notre site internet : <http://www.icom-musees.fr>



Emilie Girard
Présidente

Montant des cotisations en 2024

Catégorie de membre	Cotisation	Nombre de cartes	Frais de port (facultatif)
Actif I (budget* <30 000 €)	355 €	3 cartes	Tarif appliqué pour toutes les catégories
Actif II (budget* entre 30 000 € et 100 000 €)	460 €	4 cartes	
Actif III (budget* entre 100 000 € et 1 000 000 €)	650 €	5 cartes	Au choix : - Lettre suivie : 5 euros - Lettre recommandée : 10 euros
Actif IV (budget* entre 1 000 000 € et 5 000 000 €)	800 €	6 cartes	
Actif V (budget* entre 5 000 000 € et 10 000 000 €)	1000 €	7 cartes	
Actif VI (budget* > 10 000 000 €)	1500 €	8 cartes	
De soutien (non-votants)	3000 €	8 cartes	

*budget de fonctionnement de l'institution (hors salaires).

Modalités de règlement

Règlement par chèque :

Chèque à établir à l'ordre d'ICOM FRANCE, à retourner avec le bordereau d'appel de cotisation.

Règlement sur facture par virement ou mandat administratif :

- Merci d'envoyer un bon de commande ou une lettre d'engagement du montant de votre adhésion institutionnelle sur lequel sont indiquées l'adresse de facturation (+ infos ChorusPro, si utilisation de cet outil) et l'adresse de livraison avec le nom du destinataire du courrier. Vous avez désormais la possibilité de choisir en envoi par courrier sécurisé : les frais de ports supplémentaires sont à ajouter au montant global de votre commande.
- Lors du règlement par mandat administratif, la référence du paiement doit impérativement comporter le numéro de notre facture (mémoire) ainsi que le nom de l'institution. À défaut, le délai de traitement est susceptible d'être fortement allongé.

Coordonnées bancaires :

LA BANQUE POSTALE

IBAN : FR53 2004 1000 0100 4831 5X02 009

BIC : PSSTFRPPPAR

N° SIRET : 383 586 120 00040

Code APE : 9499Z

Association loi 1901 non assujettie à la TVA (art. 293b du CGI)